

# Assainissement non collectif/SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) contrôle périodiquement les installations, informe et conseille les usagers. Ses missions consistent à surveiller le parc d'installation pour limiter les impacts sur la santé des habitants et le milieu naturel et à améliorer le parc d'installation en accompagnant et en contrôlant les projet de rénovation ou de construction.

## Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Pour tout projet nécessitant la mise en place ou la réhabilitation d'un système d'assainissement autonome, vous devez vous rapprocher du [SPANC de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon](#). 

**Le service SPANC reste à votre disposition 02 28 45 00 45 ou VEOLIA 02 40 45 15 15.**